

Monsieur le Directeur académique,

Tout d'abord, nous rappelons ici qu'évaluer nos élèves est une obligation mais **les outils** comme la période et les conditions de passation demeurent l'entière responsabilité et liberté de chaque enseignant. C'est pourquoi, les évaluations nationales **proposées par le Ministère, ne reposant sur aucun décret ni texte de loi, ne revêtent légalement aucun** caractère obligatoire.

Par ailleurs, la première salve des évaluations CP/CE1 a montré de nombreux dysfonctionnements tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme d'abord, la distribution tardive des livrets ou l'injonction de venir les récupérer **ont amené** précipitation et approximation. **Ensuite,** la saisie des résultats soumise à un serveur capricieux a été particulièrement chronophage. **Nous ne savons toujours pas sur quel temps de service les collègues déduiront les heures engagées, les 5 heures d'APC avancées par le Ministre étant totalement insuffisantes.**

La redescente des résultats différée de plusieurs jours a été ressentie comme complètement incompréhensible.

Les documents de restitution aux familles n'étaient pas adaptés à une impression monochrome.

De plus, les résultats ne sont pas sauvegardés dans le temps. (Les résultats de septembre ne sont déjà plus disponibles !)

Sur le fond, les enseignants se sont interrogés sur les finalités et sur le contenu de ces évaluations. **Eux qui basent déjà leur pédagogie sur des évaluations n'ont pas compris ce besoin institutionnel soudain d'évaluations nationales. A l'épreuve de la pratique,** les consignes et les temps de passation souvent inadaptés à la maturité des élèves ont nécessité des adaptations **de nos collègues.**

Adaptation sur les consignes, sur les temps de passation, sur les exercices.

Ces adaptations biaisent les résultats des évaluations, le ministre le sait parfaitement. Des exercices difficiles, hors de portée des élèves ont eu pour conséquence un ressenti de mise en échec des élèves, tant par les élèves que par les collègues. Là encore les enseignants ont adapté les évaluations pour protéger leurs élèves en souffrance. Les résultats en seront d'autant plus biaisés.

Alors pourquoi insister ?

Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser.

A moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves. Le ministère assure qu'il n'en est rien, il est permis d'en douter.

Pour toutes ces raisons, nos organisations syndicales **continueront de demander l'abandon du protocole d'évaluation et proposeront aux enseignants de Saône et Loire une pétition à cet effet.**

Nos organisations vous demandent également, Monsieur l'IA-DASEN, le respect de la liberté pédagogique pour tous les collègues qui choisiront un autre outil d'évaluation que celui du ministère.

Unsa Education, Snuipp, FO, CGT Education